POSTED
at 18 h 24 m
Document Nº

STEWARDS
LOG NR 42

SPEED WEEK- SPA - 23/25 Juillet 2021

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT 2021
DECISION Nº 7

Affichée à : ...h...

De/From :	LES COMMISSAIRES SPORTIFS / SPORTING STEWARDS	Date :	25/07/2021
A/To :	VOITURE N° 79 – NAUROY Lauris	Heure / Time :	17H20

Les commissaires, ayant reçu un rapport de la direction de course (document no 2/R2), ayant visionné les enregistrements de la direction de course, ont étudié l'affaire ci-après et décident ce qui suit :

Pilote et voiture N° : NAUROY Lauris
Concurrent : NAUROY Lauris 194429
Heure (fait) : 15h24'
Seance : Race 2 de 15h05 à 16h05

Fait : Le pilote n'a pas respecté le parcours utilisé par la voiture "safety car"

Infraction :
Violation de l'article 38 du règlement Sportif du championnat de France FFSA GT 2021 faisant référence à l'article 2.10 de l' annexe H du Code sportif international de la FIA.

Décision :
Pénalité de 5 secondes après course ajouté au temps de course de la Race 2.

Raison :
Après avoir examiné minutieusement l'affaire, les Commissaires sportifs ont établi que le pilote, Mr NAUROY Lauris a repris la piste sans suivre le parcours utilisée par la voiture "safety car" malgré un premier passage et c'est retrouvé à circulé dans la zone d' intervention.

Il est rappelé aux Concurrents :
que, conformément à l'article 12.2.4 du Code Sportif International de la FIA, la sanction ci-dessus n'est pas susceptible d' appel.

Reçu par le Concurrent :

Signature: ..... Date: 25/07/2021 heure: h

Mr. MASSILLON Etienne Président Lic. 487 RACB	Mr. BARBIERE Ronald Membre Lic. 1954 RACB	Mr. COOLS Wim Membre Lic. 3481RACB

Copie / Copy : *Pilote, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage.*
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board